2025-037

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

83143 LE VAL

N° 2025/037



Téléphone : 04 94 37 02 20 Télécopie : 04 94 37 02 25

Le Maire de la commune de LE VAL (VAR), Jérémy GIULIANO;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivant ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5;

Vu l'organisation d'une commémoration en l'honneur de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ;

Considérant qu'il incombe au maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de prendre les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques ;

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement pour la bonne organisation de la commémoration ;

<u>ARRÊTE</u>

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera strictement interdit le mercredi 19 mars 2025 de 8h à 16h sur tous les emplacements de stationnement situés à proximité du mémorial, chemin de PARADOU.

<u>ARTICLE 2</u>: Le non-respect des dispositions prévues sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services de la commune de LE VAL, La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa notification à l'intéressé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa notification soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Copies transmises à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Le pétitionnaire
- La Police Municipale du Val.

Fait à LE VAL, le 25 février 2025

L'adjoint délégué Max FABRE